

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de **Creissels** se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 (communes de moins de 3 500 habitants) et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **M. CALVET Jean-Louis**, maire de la commune.

Présents :	ACHACHE Jean-Jacques, ARNAL Christelle, ARNAL Linda, BLANC Francis, BROUZES Guillaume, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, DOMINGOS MARTINS Daniela, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, LAJOIE Maureen, MONROZIER Bruno, MONTROZIER Catherine, MONTROZIER Charlotte, PINTRE GALIÈRE Julie, et RIVIERE Hélène. Formant la majorité des membres en exercice		
Procuration(s) :	COSTES Christophe (pouvoir MONTROZIER Charlotte)		
Absent(s) excusé(s) :	LANDINI Pierre		
Date de la convocation :	12 juin 2026	Nombre de Membres présents :	17
Date d'affichage de la convocation :	12 juin 2026	Quorum :	10
Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal :	19	Nombre de suffrages exprimés :	18
Nombre de Membres en Exercice :	19	Vote(s) Pour :	18
		Vote(s) Contre :	0
		Absentions(s) :	0

Publiée le : 23 juin 2026

Transmise au Représentant de l'État le : 23 juin 2026

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération :	Budget Eau – Assainissement 2026 : Décision modificative n°1
----------------------------	---

- Annule et remplace la précédente délibération pour erreur matérielle (« nombre de suffrages exprimés » et « vote(s) Pour » à 18 au lieu de 17),

Il convient de réajuster le budget de la ligne comptable 2031/21 service 001 afin de payer la facture pour le schéma directeur d'assainissement de 10 508,79 € reçue de la Communauté de Communes Millau Grands Causses.

Les crédits sont pris sur la ligne comptable 2158/21 service 002 prévue pour l'investissement de matériel de recherches de fuites dont le montant sera moins élevé que prévu.

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2031 : Frais d'études		5 000.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		5 000.00 €		
D 2158 : Installation, matériel et outillages techniques -	5 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €			
Total	5 000.00 €	5 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** cette décision modificative.

Accusé de réception en préfecture
012-211200845-20260616-20260616_06B-BF
Reçu le 23/06/2026

République Française
Département de l'Aveyron
Commune de CREISSELS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 20260616-06 B**

Séance du 16 juin 2026

Secrétaire de séance,
Mme GANDOLFI Véronique



Fait et délibéré à CREISSELS, le **16 juin 2026**
les jour, mois et an susdits
Monsieur Le Maire,
M. Jean-Louis CALVET



Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours :
DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative. Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.